



Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

Année scolaire 2022-2023

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

Nous vous invitons à consulter le tableau ci-joint afin de prendre connaissance de la répartition des évaluations qui seront faites en cours d'année et de l'importance relative de chacune d'elles.

Commentaires sur les apprentissages : Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires : Tel qu'identifié dans le tableau, une des *autres compétences* fera aussi l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin : **organiser son travail, travailler en équipe, savoir communiquer et exercer un jugement critique.**

Précision : Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant <u>le vendredi 14 octobre 2022.</u>
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent le <u>vendredi 18 novembre 2022.</u> Ce bulletin couvrira la période du <u>30 août au 10 novembre et comptera pour 20 % du résultat final</u> de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 24 novembre 2022.</u>
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent le <u>27 février 2023.</u> Ce bulletin couvrira la période du <u>14 novembre au 17 février et comptera pour 20 % du résultat final</u> de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 2 mars 2023.</u>
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent <u>le jeudi 6 juillet 2023.</u> Ce bulletin couvrira la période du <u>21 février au 22 juin et comptera pour 60 % du résultat final</u> de l'année.

Principales évaluations
À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines tel qu'indiqué dans le tableau « Proposition de communication/séquences de saisies ». De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que des connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.). <u>Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation (MEQ)</u> Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du Ministère (MEQ) en français sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final. Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 10% du résultat final. <u>Épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)</u> Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du Centre de services scolaire des Draveurs en mathématique sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% de l'étape.